



Saint-Germain-
le-Châtelet

LES ÉCHOS DU CHÂTELET

Le bulletin d'information n°3 - SEPTEMBRE 2023

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

La veille de la reprise scolaire, l'Inspection Académique nous a annoncé une bonne nouvelle. La classe fermée sur notre RPI en avril dernier a été réouverte pour un an et ce, malgré une baisse du nombre d'enfants scolarisés dans le Territoire de Belfort (moins 1 854 élèves dans les écoles depuis 11 ans). La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale a entendu les arguments défendus par les élus et les parents d'élèves et a su rester attentive à la situation particulière de notre école. Nous la remercions d'avoir déployé les moyens nécessaires permettant aux équipes enseignantes d'accueillir les enfants en situation de handicap dans de meilleures conditions de sécurité et de scolarisation.

Bonne reprise à vous toutes et à vous tous !

Bien à vous,

Jean-Luc ANDERHUEBER.

Plantation

Fin mai les tulipes, narcisses et autres jacinthes ont été retirées des massifs et remplacées par de nouvelles plantations.

Ce travail a été réalisé sous la direction de Jérôme avec les bénévoles Laurette, Arnaud, Christian et Philippe. Clément, également présent, avait préparé la terre.

Nous avons pu profiter, pour la deuxième année consécutive, des bras de Christopher SCHIKLIN originaire de Felon, stagiaire de l'ESAT de Menoncourt, qui ne pouvait espérer meilleur maître de stage que Jérôme. Nous le remercions et lui souhaitons un bel avenir dans les espaces verts.



Infos pratiques

Mairie

3 Rue de Bourg
90110 Saint-Germain-le-Châtelet

mairie@saint-germain-le-chatelet.fr

03 84 23 71 92

Horaires d'ouverture :

Lundi de 9h30 à 12h00
Jeudi de 16h30 à 18h30
Vendredi de 14h00 à 16h00

www.saint-germain-le-chatelet.fr

ILLIWAP

Application à télécharger sur votre smartphone et recherchez 90110, ou scannez le QR code



Repas des aînés

Dimanche 3 juillet était le jour des retrouvailles pour nos aînés. Après plusieurs années sans, pour cause de pandémie, nous avons enfin pu les convier à une journée conviviale et divertissante, animée par Anthony BIEGEL, un magicien qui a enchanté l'assemblée avec ses surprenants tours de magie. La paella servie ce jour-là a également ravi les papilles de toutes et de tous !

Nous n'avons pas manqué d'avoir une pensée pour les personnes absentes ou empêchées, que nous visiterons si elles le souhaitent en décembre prochain, en leur apportant le traditionnel colis des anciens. Nous avons hâte de renouveler l'an prochain cette belle journée faite de joie, de bonne humeur et de partage.





Quai PMR rue de l'Ancienne Gare

Dans le cadre de la mise en accessibilité des quais de bus, le SMTCA (Syndicat Mixte de Transport en Commun) a missionné l'entreprise Eurovia afin qu'elle réalise la mise aux normes PMR du quai de la rue de l'Ancienne gare. Le reste à charge pour la commune s'élève à 2 000 €.

Lorsque les travaux de renouvellement de la conduite d'eau entre la rue de Bourg et la rue Principale (direction Rougemont-le-Château) auront été réalisés, nous procéderons à la mise aux normes du quai de bus en face du cimetière.



Circuits de peinture dans la cour de l'école

A l'initiative de l'association des parents d'élèves La Ribambelle et en concertation étroite avec les enseignantes de l'école maternelle, des parents d'élèves ont réalisé durant cet été des marquages au sol dans la cour de l'école. Ainsi, marelle, circuit pour petites voitures, coccinelles, chenilles... viennent maintenant colorer la cour de récréation.

La commune a fourni à l'association tout le matériel nécessaire à la réalisation de ces différentes peintures.

Reconduction du Pass'Sport & Culture

La CCVS apporte 15 € d'aide pour favoriser la pratique d'activités culturelles et sportives de votre (vos) enfant(s). La mairie s'y associe et contribue à hauteur de 30 €.

Dispositif cumulable avec le Pass'sport de l'Etat. Belle rentrée sportive et culturelle à tous !

The document is a promotional leaflet for the "Pass'Sport & Culture" program, funded by the CCVS (Community of Municipalities of the Vosges du Sud) and the commune. It is targeted at children aged 3-18 years.

PASS' SPORT & CULTURE (3-18 ans)

Comment ?

- Téléchargez l'attestation sur le site de la CCVS, rubrique **vie associative** (attestation disponible également en mairie) et suivez les instructions.
- Sur remise du courrier à l'association lors de l'inscription, bénéficiez d'une réduction immédiate.

À raison d'une inscription par an et par enfant.

Pour qui ?
Les enfants et les jeunes de 3 à 18 ans, domiciliés sur le territoire de la CCVS.

Pour quoi ?
Bénéficiez d'une réduction lors de l'inscription de votre enfant à un club/association sportif(ve) ou culturel(l)e.
Attention, pour obtenir l'aide de la Communauté de communes des Vosges du sud, votre commune de résidence doit participer au Pass'Sport & Culture.
Renseignez-vous auprès de votre mairie !



Aire de jeux & Fitness

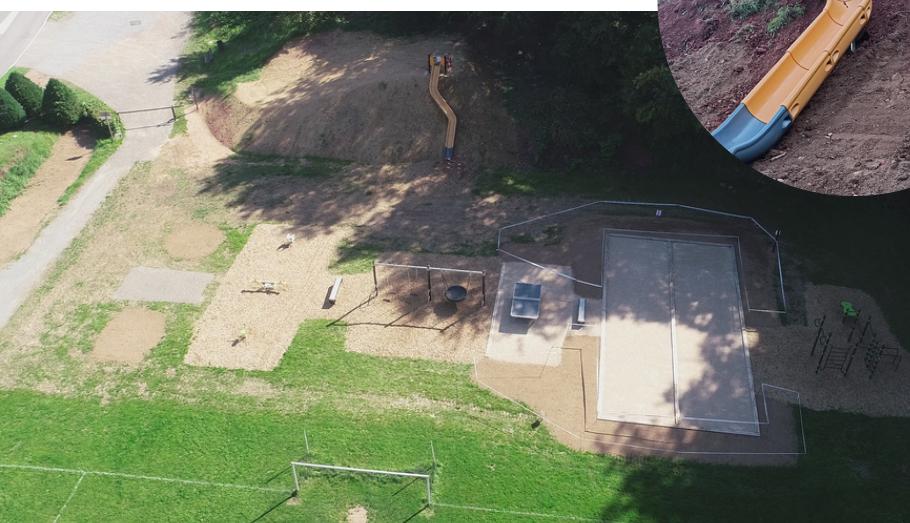
La commune ne disposait plus d'aucun espace dédié aux enfants, sa seule aire de jeux ayant été fermée en 2019 pour des raisons de sécurité. Il a donc été décidé d'aménager une nouvelle aire de jeux avec balançoire, jeux à ressort, vis-à-vis et d'y associer un boulodrome de 2 terrains, une table de tennis de table ainsi qu'un espace fitness (Streetworkout). L'emplacement choisi – à côté du stade de football – permet ainsi de créer un lieu de rencontre intergénérationnel alliant sport et convivialité.

Merci à Philippe, Arnault, Alain, Jean-Luc, Jérôme, Clément, Manu et Christian pour le temps consacré au montage des divers agrès. Ce sont plus de 140 h de travail qui nous ont permis d'économiser 7 000 €. Merci également à l'entreprise Girot pour la mise à disposition de ses espaces extérieurs qui ont permis de prémonter l'ensemble des installations.

L'ouverture de la quasi-totalité de cet équipement a eu lieu début août. En effet, il nous reste encore à sécuriser l'accès au toboggan. Afin d'assurer la pérennité des équipements, il a également été décidé de les placer sous vidéoprotection.

Ce projet d'un coût global de 48 000 € HT a été (très bien) subventionné à hauteur de 69 % par l'Etat (DETRE de 23 000 €) et par l'Agence Nationale du Sport (ANS de 10 000 €).

L'an prochain verra la réalisation d'une phase complémentaire de ce nouvel espace de loisirs et de convivialité.



Sondage éclairage public

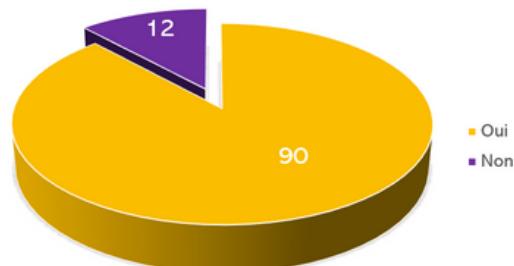
En juin dernier, nous avions lancé un sondage portant sur le maintien de l'extinction de l'éclairage public ou de son extension. Nous étions également ouverts à d'autres propositions.

Sur 285 sondages distribués, nous avons enregistré 102 retours, ce qui correspond à une participation de 35,7 %. Nous sommes ravis de vos retours et nous vous remercions de votre participation qui, nous vous le rappelons, était bien une participation anonyme.

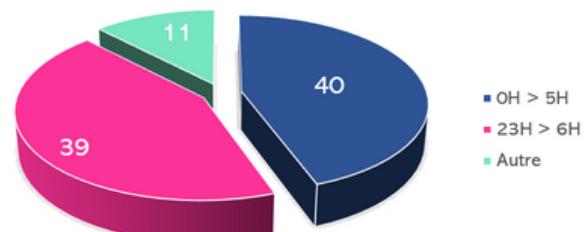
Lors de l'installation des luminaires, rue Principale et rue de Bourg (RD 25 et RD 27), l'intensité de l'éclairage avait été programmée à 80 % de l'intensité maximale. Pour toutes les autres rues de la commune, l'intensité avait été programmée à 30 % de l'intensité maximale. Modifier aujourd'hui ces pourcentages d'éclairement issus d'un réglage usine nécessiterait d'intervenir individuellement sur chaque luminaire à l'aide d'une nacelle étant donné que le dispositif de commande est installé dans le lampadaire. Ceci est dû au fait que nos lampadaires sont installés sur des mâts en béton et non sur des mâts en acier creux comme en ville.

Le maintien de l'éclairage a un aspect rassurant, son extinction développerait selon certains un sentiment d'insécurité et une hausse de la criminalité. Après avoir interrogé la gendarmerie, il n'y a pas eu d'augmentation du nombre de vols ou d'effraction sur les communes dont l'éclairage avait été éteint. Il s'avère que ce n'est pas l'éclairage qui détermine la cible, mais le moment le plus adéquat pour commettre le délit. Il n'y a pas eu plus de cambriolages lorsque la lumière était éteinte la nuit, car ceux-ci se déroulent en général pendant la journée. Il y aurait même, au contraire, une légère baisse des incivilités à ces moments-là.

ÊTES-VOUS FAVORABLE À UNE EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC UNE PARTIE DE LA NUIT ?



SI OUI, QUELLE PLAGE HORAIRE SERAIT IDÉALE POUR VOUS ?



Installer un dispositif permettant de rallumer l'éclairage soit automatiquement à la détection d'un mouvement (piéton, vélo, voiture) soit via son smartphone (dispositif « J'allume ma rue ») nécessiterait de placer un capteur de mouvement en début de rue ou d'installer sur chaque lampadaire un boîtier permettant de géolocaliser l'utilisateur. Lors du passage au LED, nous avions envisagé une de ces possibilités, mais nous avions été dissuadés par le coût de l'opération.

Téléphonie mobile réseau Orange

La qualité du réseau téléphonique de l'opérateur Orange laisse à désirer selon les endroits où l'on se trouve sur notre commune. Nous avons demandé à la Préfecture d'effectuer des mesures de la qualité de la couverture de cet opérateur. En mars dernier, France Mobile les a réalisées en différents endroits du village confirmant notre ressenti. L'arrêté ministériel du 31 juillet 2023 publié au Journal Officiel du 4 août 2023 inscrit notre commune dans la liste des zones à couvrir par les opérateurs de téléphonie mobile.

Nous vous tiendrons informés de l'état d'avancement de ce dossier.

Ainsi à terme nous aurons les 4 opérateurs de téléphonie mobile sur notre territoire.

Pour mémoire, les émetteurs de SFR et de Bouygues sont installés dans le clocher de l'église, quant à Free, ses émetteurs sont installés sur le pylône près du château d'eau.